Précisons!

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1985)**

Heft 775

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les chiffres du marasme? Ils se passent facilement de longs commentaires.

A la fin 1983, environ 10 000 demandeurs d'asile attendaient une décision de première instance; courant 1984 les demandes de 4078 personnes ont pu être traitées, ce qui ne résorbait bien évidemment pas le mal, mais qui représentait tout de même une augmentation de 35% par rapport à l'année précédente. Dernier résumé statistique:

	Personnes
Affaires pendantes au 31.12.83	10 113
Nouvelles affaires 1.1.84-31.12.84	7 435
Affaires traitées 1.1.84-31.12.84	4 078
Affaires pendantes au 31.12.84	13 470
Nouvelles affaires 1.1.85-31.3.85	2 007
Affaires traitées 1.1.85-31.3.85	1 591
Affaires pendantes au 31.3.85	13 886

Côté Service des recours, même constat, à peu de choses près: les 71 nouveaux postes créés en 1984 ont provoqué le surcroît désormais classique de travail de formation des collaborateurs engagés, période difficile suivie d'une amélioration d'efficacité du service dont les responsables ne se risquent cependant pas à garantir que toutes les affaires pendantes pourront être liquidées d'ici 1989. En tout état de cause, soutiennent-ils, la normalisation de la situation est exclue si

— le personnel, dans son effectif actuel, n'est pas à disposition pendant toute la durée prévue (engagements à prolonger!),

— si la Division réfugiés de l'Office fédéral de police ne réussit pas à résorber relativement rapidement son propre retard,

— si le nombre des demandes en révision (aujourd'hui: une demande pour dix décisions) continue d'augmenter.

Bref, si tout va pour le mieux, encore quatre ans d'attente avant que Berne soit en mesure de traiter «normalement» les dossiers des réfugiés. D'ici là...

GENÈVE

Prospérité en trompe-l'œil

Dans un contexte économique plutôt morose pour certaines régions de Suisse, mais surtout pour de nombreux pays dans le monde, Genève fait figure d'exception: revenu par habitant, création d'emplois, le canton du bout du lac Léman reflète la prospérité.

Ce paradoxe, la Fédération des syndicats chrétiens de Genève a tenté de l'expliquer, comme il a cherché à nuancer l'image idyllique que peut se faire le touriste pressé, frappé par les signes extérieurs de richesse. Les résultats d'une journée d'étude sur ce sujet où ont été confrontés témoignages des militants syndicaux sur les conditions de travail dans les différents secteurs économiques et analyses de trois universitaires sont consignés dans la dernière livraison du Bulletin d'information de la FSCG (adresse utile: 16, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, tél. 022/20 50 44).

Le titre de la brochure — *Genève, un canton à deux vitesses? Précarité de l'emploi, inégalité, dépendance* — indique bien les deux caractétistiques fondamentales de l'économie genevoise: une prospérité dépendante de la conjoncture mondiale et des structures de production dont les centres de décision sont situés hors du canton d'une part, une prospérité rendue possible par une main-d'œuvre — frontaliers, saisonniers, clandestins notamment — à statut précaire et à bas salaires d'autre part.

L'originalité de la démarche consiste à lier l'analyse d'une situation économique et sociale à la redéfinition de l'activité syndicale, «à la mise à jour de l'outil de défense et de lutte qu'est le syndicat». Et ce credo: «A défaut nous continuerons à être en retard d'une guerre, à rester confinés dans des formules et des proclamations ou à pleurnicher sur des fermetures d'entreprises... Aujourd'hui les efforts d'adaptation doivent porter au moins sur les points suivants:

— Se donner les outils autonomes d'analyse et de réflexion. C'est la seule façon d'anticiper les décisions patronales, d'être à même de formuler des propositions crédibles, puisque les réponses à la crise ne s'inscrivent pas dans la poursuite de modèles anciens. Un travail de reconstruction de nos références est nécessaire, en conformité avec notre identité et avec notre époque.

— Organiser notre vie syndicale, nos moyens en vue de construire la solidarité à tous les niveaux. Le capitalisme divise, joue sur la concurrence, le syndicat doit recomposer, tisser des liens, relier des réalités. Cela veut dire lutter contre les corporatismes d'entreprises et professionnels, avoir des pratiques et des actions interprofessionnelles.

— Tendre à lier constamment l'amélioration des conditions de travail et du mode de vie des salariés concernés, mais aussi des usagers et de l'ensemble de la population. C'est par exemple dans ce cadre aussi que la baisse du temps de travail salarié doit s'envisager.»

PRÉCISONS!

Signalant nos sources dans notre dernier article consacré au contingentement laitier (DP 772, «Contingentement laitier: louables intentions et effets pervers»), nous faisions état d'une étude sur le sujet de H. Hauser, K. Koch et F. Stahel, de l'Université de Saint-Gall. Par erreur, nous ajoutions que leur travail n'avait pas encore été publié. En fait, il a bel et bien paru aux éditions Haupt, sous le titre «Die Einführung der einzelbetrieblichen Milchkontingentierung in der Schweiz» (résumé en français d'une vingtaine de pages en fin d'ouvrage), vingt et unième titre d'une série de publications rédigées sous les auspices du Fonds national de la recherche scientifique.